

43 GANNERON
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 141 rue de Rennes
75006 PARIS
928 985 977 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 20 MAI 2025

Les soussignés

Marie RUBY

Romain RUBY

Gérants de la société 43 GANNERON, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 1 000 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit du territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

Décident :

- de transférer le siège social du 141 rue de Rennes, 75006 PARIS au 15 bis rue Jean Baptiste Pigalle – 75009 PARIS à compter de ce jour, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,
- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

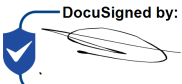
"Le siège social est fixé : 15 bis rue Jean Baptiste Pigalle – 75009 PARIS."

Le reste de l'article demeure inchangé.

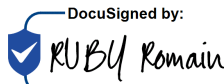
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, les gérants ont dressé le présent procès-verbal qu'ils ont signé après lecture.

Marie RUBY
Gérante


F3855F7D8DC9420...

Romain RUBY
Gérant


A1FAD5674636470...